

La crise migratoire à l'est de l'Europe fait ses premières victimes

A la frontière entre la Biélorussie et la Pologne, quatre personnes rejetées de part et d'autre sont mortes d'hypothermie et d'épuisement

VARSOVIE - correspondance

Quatre morts d'hypothermie et d'épuisement. Avec l'arrivée de l'automne, la crise migratoire à la frontière entre la Pologne et la Biélorussie, qui ne cesse de prendre de l'ampleur, vient de faire ses premières victimes. Lundi 20 septembre, les autorités polonaises communiquaient de nouveau sur le nombre de tentatives illégales de franchissement de la frontière, passé de 3510 au mois d'août à 4131 au 19 septembre – contre 241 à peine au mois de juillet. La veille, dimanche, trois personnes, dont un ressortissant irakien, ont été retrouvées mortes du côté polonais de la frontière. Une femme est également décédée du côté biélorusse.

Les gardes-frontières biélorusses ont diffusé un communiqué affirmant que « des traces ont été trouvées montrant que le corps a été traîné depuis la Pologne vers la République de Biélorussie ». Une information aussitôt dénoncée comme « mensongère » par le commandant général des gardes-frontières polonais, Tomasz Praga. « Notre patrouille a aperçu, côté biélorusse, un groupe de migrants, ainsi qu'une femme allongée. Nous avons prévenu nos homologues, mais ceux-ci n'ont pas réagi, bien que nous ayons multiplié les tentatives, y compris au plus haut niveau », a-t-il affirmé.

La situation dans la zone frontalière, longue de plus de 400 km, fait l'objet d'informations partielles et chaotiques depuis que les autorités polonaises ont instauré, le 2 septembre, pour une durée d'un mois, l'état d'urgence dans huit districts frontaliers. Ce dispo-

La Pologne a amendé la loi migratoire en légalisant le procédé des refoulements, ce qui a été dénoncé par les juristes

sitif interdit, en théorie, l'accès à la presse et aux organisations non gouvernementales à cette zone. « Il est très difficile de dessiner une image globale de la situation, à cause de cet état d'urgence, confie au Monde Agata Ferenc, membre de l'organisation d'aide aux migrants Ocaleni. On sait que l'atmosphère entre les gardes-frontières et les migrants est pesante, depuis que la société civile ne peut plus exercer son droit de contrôle. Ces gens sont livrés à eux-mêmes. »

« Action organisée »

Les quelques militants et journalistes présents sur place relatent une situation humanitaire inquiétante. « La faim et le froid sont le principal problème », note la Fondation Ocaleni. Plusieurs cas d'hospitalisation ont été rapportés, suivis de reconduites à la frontière. Depuis le début de la crise migratoire au milieu de l'été, les gardes-frontières polonais appliquent systématiquement les refoulements (« pushbacks »), reconduisant à la frontière toute personne l'ayant illégalement franchie, sans prendre en compte les demandes d'asile ou de protection internationale.

Le 17 septembre, la Chambre basse du Parlement a amendé la

loi migratoire en légalisant ce procédé, ce qui a été dénoncé par les juristes et les ONG comme une violation flagrante de la convention de Genève. « Si les Etats ont un droit souverain de gérer leurs frontières, ceci n'est pas incompatible avec le respect de droits de l'homme, dont le droit de demande d'asile, a communiqué l'Organisation internationale pour les migrations. Les refoulements mettent des vies en danger et sont illégaux en vertu du droit international. »

Lundi 20 septembre, le premier ministre polonais, Mateusz Morawiecki, et le ministre de l'intérieur, Mariusz Kaminski, ont accusé le régime de Minsk de procédés « mafieux » dans cette crise. « Nous sommes absolument sûrs que les personnes sont conduites vers les zones frontalières. (...) Nous avons de nombreuses preuves que c'est une action organisée de manière systématique par les gardes-frontières et la police biélorusses », a souligné M. Morawiecki.

MM. Morawiecki et Kaminski ont par ailleurs affirmé que le pouvoir biélorusse vient d'instaurer un régime sans visa pour les pays « à fort potentiel de migration illégale » comme le Pakistan, la Jordanie ou l'Egypte. Selon eux, Minsk a décidé d'octroyer à l'aéroport de Grodno, à dix kilomètres de la frontière avec la Pologne, le statut d'aéroport international, laissant craindre une augmentation de la pression migratoire. Les gardes-frontières polonais ont enregistré, le 21 septembre, 188 tentatives illégales de passage, de la part de citoyens guinéens, irakiens, roumains, nigériens, syriens, cubains, congolais et sri-lankais. ■

JAKUB IWANIUK